

# I. Objectifs politiques du CEC

Le CEC réunit un ensemble d'organisations actives au niveau local et régional dans le domaine de la formation et de l'intégration socio-professionnelle des personnes exclues du marché du travail ou éloignées de celui-ci (jeunes et adultes chômeurs, personnes peu qualifiées, migrants ou demandeurs d'asile...). Ces organisations sont actives dans une quinzaine de pays de l'Union Européenne

**L'objectif du CEC est de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de politiques de solidarité à l'égard des populations éloignées ou exclues du marché du travail et en particulier au renforcement de l'action européenne en faveur de l'intégration socio-professionnelle de ces populations.**

A cet effet, le CEC conduit son action selon deux orientations complémentaires: d'une part, il développe des partenariats entre ses membres en vue de favoriser l'innovation, l'identification et la diffusion de bonnes pratiques fondées sur l'expérience. Et d'autre part, il participe au débat public relatif à l'amélioration des politiques publiques en ce domaine et notamment des politiques de l'Union européenne et coopère à cet effet avec l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre l'exclusion sociale

## **A. L'acquis du CEC : partenariats, méthodologies et bonnes pratiques en matière d'intégration socio-professionnelle**

Dans leur action en direction des personnes éloignées et exclues du marché du travail, les membres du CEC ont en commun de développer des parcours d'intégration socio-professionnelle qui incluent selon les besoins l'aide à la socialisation, la formation, l'insertion et l'accompagnement vers et dans l'emploi. Dans cette perspective, ils dispensent notamment des formations le plus souvent non formelles permettant d'obtenir une série de compétences techniques et comportementales, et/ou ils favorisent l'accès à une expérience de travail combinant les besoins des personnes et les réalités des entreprises et du marché du travail. Les parcours d'intégration privilégient l'accompagnement personnalisé, ancré dans des contextes locaux et mobilisant divers partenaires dans une approche intégrée utilisant les méthodes suivantes :

### 1. Accompagnement personnalisé :

- σ Une orientation et un soutien continu des personnes tout au long de leur parcours de formation et, autant que nécessaire, dans les premiers mois de leur parcours professionnel;
- σ Un accompagnement individuel ou en petit groupe partant des besoins de l'apprenant, par une formation formelle ou informelle plus pratique que théorique centrée sur les besoins du marché du travail.

### 2. Ancrage dans les contextes locaux et régionaux :

- σ L'approche "bottom-up" permet de tenir compte des spécificités locales et/ou régionales, (et à cet effet de mobiliser les acteurs de proximité) ;
- σ La région, le quartier ou micro-quartier sont souvent l'échelle la plus pertinente pour atteindre les personnes en décrochage scolaire ou peu qualifiées en mettant en place des parcours de formation formelle ou informelle ciblés le plus possible sur les besoins des apprenants ;
- σ La coopération avec les réseaux et fédérations d'acteurs au niveau national et européen permet d'accroître la visibilité de l'action locale et d'avoir un effet multiplicateur.

### 3. Mobilisation des partenaires dans une approche intégrée :

- σ Le travail en partenariat (acteurs de l'enseignement, de la formation, du monde de l'entreprise, de l'économie sociale, secteur associatif et pouvoirs publics) permet de proposer une prise en charge intégrée des diverses composantes de l'intégration professionnelle et sociale ; ce partenariat inclut des entreprises qui s'engagent dans la formation de ces personnes, encouragent l'apprentissage et proposent des stages (le cas échéant au titre d'initiatives de responsabilité sociale des entreprises) ;
- σ Le souci d'évaluer en permanence les actions menées avec ces partenaires encourage la recherche d'innovation et de synergies entre les acteurs.

**B. La contribution du CEC à la lutte contre l'exclusion sociale: participation au débat public relatif aux politiques menées et coopération avec les acteurs et réseaux d'acteurs.**

Le CEC, et plus particulièrement certains de ses membres, ont développé des coopérations régulières avec les acteurs et réseaux d'acteurs publics et associatifs des domaines de l'insertion, de l'éducation, de la formation et de la cohésion sociale. Ils ont aussi engagé des collaborations spécifiques avec les acteurs de l'économie sociale et de la responsabilité sociale des entreprises. Certains membres du CEC sont par ailleurs très directement impliqués dans des structures ayant la capacité de mobiliser des acteurs économiques/sociaux aux niveaux sectoriel et/ou national.

Le CEC et ses membres sont attentifs aux initiatives et aux politiques des institutions européennes dans le domaine social, non seulement parce que le financement européen est crucial pour la mise en œuvre d'actions et d'innovations transnationales mais aussi parce que le développement de l'intégration économique européenne a un impact croissant sur les situations nationales et sur les orientations des politiques nationales, y compris dans les domaines de l'emploi et des politiques sociales.

Le CEC regrette l'érosion de la dimension sociale de la construction européenne au cours des dix dernières années, du fait de la crise économique sans doute, mais aussi et surtout de l'orientation même des réponses politiques apportées à cette crise (en particulier les mesures d'austérité). Le CEC accueille donc positivement le débat public ouvert par le Président Juncker et la Commission européenne en vue de définir un pilier européen de droits sociaux. Le CEC constate, comme la Commission, que l'Europe souffre d'un déficit de dimension sociale et considère que la crédibilité même du projet européen impose de donner un nouvel élan à la promotion des droits sociaux et un réel contenu à la notion d'équité dans l'action européenne. Etant donné l'accroissement des inégalités sociales, réduire le pilier européen de droits sociaux à de simples exercices de benchmarking dans le cadre du Semestre Européen reviendrait à en trahir l'ambition affirmée.

Le CEC travaillera également sur les orientations à venir des politiques européennes de cohésion (fonds structurels). A cet égard, il rappelle que, dans le passé, l'affectation d'une partie des fonds structurels à des initiatives innovantes de caractère transnational a été un puissant facteur de diffusion d'innovations et de bonnes pratiques et de soutien à des réseaux transnationaux d'acteurs.